

## « Les Français ont les communes dans le cœur »

sam, 20/12/2014 - 18:15 | Anthony Gautier  
Interview



Image:

[1]

**INTERCOMMUNALITÉ.** [Le débat a donné lieu à des prises de paroles, et de positions, très vives, il y a un mois](#) [2], lorsque Charles-Éric Lemaigen, président (UMP) de l'Agglo Orléans-Val de Loire, a présenté aux élus communautaires les grandes lignes de son mandat 2014-2020. Et parmi elles, la transformation progressive de l'actuelle communauté d'agglomération en communauté urbaine d'ici à 2017, voire, ensuite, en métropole, et sous réserve encore, en commune nouvelle. Une perspective qui a soulevé l'hostilité immédiate de l'opposition de gauche, et qui a été accueillie avec une réserve courtoise par les élus de droite, au moins sur la vitesse à laquelle cette mutation devait avoir lieu. À les entendre, de Hugues Saury (Olivet) à Jacques Martinet (Saint-Denis-en-Val), en passant par Marie-Agnès Linguet (Fleury-les-Aubrais), il était en somme urgent d'attendre.

Jean-Pierre Sueur, sénateur socialiste, ancien président de l'agglomération d'Orléans, a pris part à un débat, cette semaine, sur une proposition de loi portée par le député-maire UMP de Lons-le-Saunier (Jura), Jacques Pélissard, qui vise à faciliter les fusions entre les communes rurales qui le souhaitent.

Pour *apostrophe45*, Jean-Pierre Sueur décrypte les évolutions nécessaires des agglomérations tout en mettant en garde les élus qui voudraient nier l'attachement des Français à leur commune, en proposant leur agrégation sous la forme d'une commune nouvelle. Entretien.

### **apostrophe45. Quel a été le sens de votre intervention cette semaine sur la création de ces communes nouvelles ?**

**Jean-Pierre Sueur.** Ce que j'ai dit à la tribune, c'est que cette disposition paraissait très bien convenir pour les petites communes rurales qui souhaitent fusionner. Dans le Loiret, il y a encore six communes, peut-être sept, qui ont moins de 100 habitants. Et il y a des milliers de communes en France de moins de 100 habitants.

« Dans les grandes communes comme à Orléans, j'ai dit que la nouvelle commune n'était pas souhaitable »

### **apostrophe45. Elles ne peuvent continuer à avoir des ambitions qu'à condition d'être associées à d'autres...**

**Jean-Pierre Sueur.** Il faut savoir que c'est une vieille histoire. C'est la « loi Marcellin » qui préconisait des communes associées. Cette loi a eu peu de succès parce que les Français tiennent beaucoup à leur commune. Elles ont été créées par une loi du 14 décembre 1789, et les Français ont

les communes dans le cœur depuis ce jour.

**apostrophe45. Pour autant, nul ne peut nier aujourd'hui l'intérêt de ces mises en synergie.**

**Jean-Pierre Sueur.** Il ne s'agit pas d'une synergie, mais d'une fusion. La commune nouvelle, dans la proposition de loi Pelissard que j'ai soutenue, elle ne peut s'appliquer, pour moi, que dans le cadre des petites communes. Et elles vont trouver une réelle facilité à le faire si elles veulent s'unir dans une seule commune. Aujourd'hui, c'est encore assez compliqué puisqu'il faut que les conseils municipaux démissionnent pour en élire un autre. Cette loi permet que le conseil municipal de la commune nouvelle soit constitué par les conseils municipaux des communes qui fusionnent. Ils s'agrègent, pas besoin donc de faire de nouvelles élections. En revanche, dans les grandes communes comme à Orléans, j'ai dit que ce n'était pas souhaitable.

*« Interrogez tous les maires de l'agglomération, de droite comme de gauche, ils n'y sont pas du tout favorables »*

**apostrophe45. Pourquoi ce qui serait bénéfique dans les communes rurales ne le serait pas dans les agglomérations urbaines ?**

**Jean-Pierre Sueur.** Interrogez tous les maires de l'agglomération, de droite comme de gauche, ils n'y sont pas du tout favorables parce que le fait communal est très fort. On ne doit pas nier l'existence des communes.

**apostrophe45. Sont-ils attachés à leurs prérogatives de maire ou à la réalité de leur commune ? Ce serait donc, à vous écouter, une question d'échelle. Mais alors, où doit s'arrêter la mise en synergie des communes dans une agglomération ? Doit-on s'arrêter là, ou faut-il aller plus loin, vers une communauté urbaine par exemple ?**

**Jean-Pierre Sueur.** Il faut aller plus loin, bien sûr. J'ai toujours considéré, depuis 1992, que la voie française pour aller de l'avant n'était pas ce qui se fait en Allemagne, en Espagne, ou en Belgique. Ce n'est donc pas de fusionner des communes mais de faire des communautés de communes dans le monde rural, et puis des communautés d'agglomération - ce qu'a permis la loi de 1999 - pour le reste. Ce mouvement-là a formidablement marché puisque sur les 36.767 communes de France, il n'y en a pas une seule qui ne soit dans une communauté. Mais dans les communautés, il est possible et nécessaire d'aller plus loin que dans les actuelles communautés d'agglomération. Et c'est pourquoi j'ai fait voter un amendement dans la loi sur les métropoles qui permet aux communautés d'agglomération de se transformer en communautés urbaines, notamment dans le cadre de villes comme Orléans, Tours, Limoges, Dijon, Besançon, etc. Si la communauté d'agglomération d'Orléans veut se transformer en communauté urbaine, elle en a la possibilité. La communauté urbaine, c'est davantage d'intégration, davantage de services en commun, plus de projets communs. Mais dans le respect des communes.

*« On peut encore avancer dans la démocratie des communautés »*

**apostrophe45. Et le stade de métropole qui pousse encore plus loin cette mutualisation ?**

**Jean-Pierre Sueur.** On a limité les métropoles sur des critères démographiques, à 400.000 habitants. Il y aura donc onze métropoles en France, plus trois qui seront Paris, Lyon, Marseille. Cela fera quatorze.

**apostrophe45. Les maires des communes ont peur aussi que leur voix soit trop diluée dans une commune nouvelle, et qu'il ne soit plus à la barre de leur commune, non ?**

**Jean-Pierre Sueur.** On peut encore avancer dans la démocratie des communautés. Je pense que le jour arrivera où il y aura une élection au suffrage universel direct, et où le président ne sera pas, comme c'est le cas aujourd'hui pour Monsieur Lemaigen, élu en tant que membre du conseil municipal d'Orléans. Il faudra plus de démocratie dans les communautés, c'est certain.

*« C'est utopique de transformer l'agglomération d'Orléans en une commune unique »*

**apostrophe45. Pour vous, Charles-Éric Lemaignan est encore trop sous la tutelle de Serge Grouard ? Ou du moins qu'il défend autant les intérêts de la ville d'Orléans que ceux de l'agglomération ?**

**Jean-Pierre Sueur.** Oui, parce que si ce n'est pas le maire de la ville centre, c'est son adjoint. On ira vers un suffrage universel, et c'est souhaitable. Je crois que c'est utopique de transformer l'agglomération d'Orléans en une commune unique, et que ce n'est pas souhaitable. Ce serait nier cet attachement très profond des Français à leur commune. Cela n'arrivera pas. Vous savez, il y a un phénomène qui se produit dans le Loiret, mais aussi dans toute la France : le président de la communauté est de moins en moins souvent le maire de la ville centre. Dans le Loiret, il y a vingt-sept communautés de communes et deux d'agglomération, Orléans et Montargis. Or, sur les vingt-cinq communautés de communes, il n'y en a que six ou sept maximum pour lesquelles c'est le maire de la ville centre qui est le président de la communauté. Les élus tiennent à ce que celui qui représente les intérêts de la communauté ne soit pas celui qui défend aussi les intérêts de la commune centre.

**apostrophe45. Plus de démocratie donc, dans les communautés d'agglomération, cela passe par le suffrage universel direct ?**

**Jean-Pierre Sueur.** Oui, mais je ferai néanmoins une distinction. Je suis pour que l'on vote au suffrage universel direct les exécutifs des communautés urbaines, éventuellement des communautés d'agglomération à métropoles. Je pense que ce n'est pas encore assez mûr aujourd'hui pour les communautés de communes. Dans les agglomérations urbaines, c'est inéluctable. De toute façon, dans le cas de Lyon, ce sera obligatoire puisque la métropole de Lyon a englobé les compétences du Conseil général. On a fait une avancée dans ce sens lors des dernières élections municipales puisque sur le bulletin de vote il y avait deux listes. C'est un premier pas.

*« Il y a des cas où l'intercommunalité s'est traduite par des doublons et de l'augmentation de dépenses »*

**apostrophe45. Tout le monde s'accorde à dire que ce processus de l'intercommunalité est vertueux et qu'il s'impose comme une étape nécessaire, et urgente, compte tenu, notamment, des économies que le pays doit réaliser. Est-ce si évident ?**

**Jean-Pierre Sueur.** Cela dépend, en effet..Il y a des cas où l'intercommunalité s'est traduite par des doublons et de l'augmentation de dépenses. Je regarde quand même la réalité. Il m'est arrivé de présider cette agglomération d'Orléans avec un personnel de trente personnes. Cela nous a permis de faire une usine de traitement des ordures ménagères, une usine de traitement de l'eau pour 400.000 habitants à La Chapelle-Saint-Mesmin, un tramway, un pont sur la Loire, etc. J'avais une petite structure, très resserrée, qui faisait beaucoup de choses. Aujourd'hui, on constate une augmentation très forte du personnel - nldr : l'AggLO compte aujourd'hui 537 postes permanents. Elle ne peut pas être imputée à une mauvaise gestion, c'est du transfert de personnels. Mais si l'on accepte une modification des compétences, il y a quand même eu une forte augmentation de dépenses.

**Propos recueillis par Anthony Gautier****Exergue:****Le président actuel de l'AggLO Orléans Val-de-Loire, Charles-Éric Lemaignan (UMP) souhaite que cette collectivité devienne une communauté urbaine d'ici à 2017**

[Jean-Pierre Sueur](#) [3]

[Orléans](#) [4]

[intercommunalité](#) [5]

[communauté urbaine](#) [6]

[Charles-Eric Lemaignan](#) [7]

[Serge Grouard](#) [8]

[AggLO](#) [9]